

COMPTE-RENDU : REUNION CROCT GRAND-EST



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail
et des solidarités de
Grand Est



Date et lieu : 19 juin 2024 au Salon PREVENTICA – STRASBOURG

Introduction

Thomas KAPP, responsable du pôle politique du travail de la DREETS. Il remercie Maxime Pradier, chef de la mission du pilotage de la politique et des opérateurs de la santé au travail à la direction générale du travail, pour sa venue au sein du CROCT Grand Est.

Maxime PRADIER

Maxime PRADIER salue l'initiative intéressante de tenir la réunion du CROCT au sein du salon Preventica. Il a noté les initiatives intéressantes du plan régional de santé au travail du Grand Est, notamment concernant l'action portant sur les risques de cancer liés aux expositions aux ultraviolets solaires dans le cadre du travail. Il a également relevé la création du site internet du Plan régional de santé au travail.

Maxime Pradier présente les actualités du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels. Le plan est à mi-parcours et de nouvelles actions dans le cadre de la clause de revoyure ont été décidées dans le cadre du CNOCT du 29 avril 2024.

1e action :

Il s'agit de la sensibilisation des jeunes, public prioritaire sensible, qui doit acquérir une culture de prévention. Le ministère du Travail souhaite un renforcement des interventions de l'inspection du travail dans les lycées professionnels. D'autres acteurs interviennent déjà dans les lycées. Il faut renforcer les liens entre les DREETS et les rectorats.

2e action :

Elle porte sur la branche de l'intérim et sur les risques pour les intérimaires. Une convention avec Prism'emploi et la direction de la sécurité sociale est en cours de négociation.

3e action :

Elle porte sur l'évaluation des risques professionnels avec les services de prévention et de santé au travail et intègre notamment la transmission du document unique d'évaluation des risques professionnels aux SPST.

4e action :

Elle porte sur les malaises mortels au travail, qui représentent un accident du travail mortel sur deux dans le régime général. Un travail avec l'assurance maladie est en cours. Il s'agit de renforcer les connaissances sur les malaises et d'identifier les facteurs à l'origine de ceux-ci, à

court terme et long terme. Parmi ces facteurs il y a la chaleur, les horaires de travail, l'organisation du travail, etc. Il faut avoir une meilleure connaissance des métiers et des branches les plus concernés. Une fois cette connaissance acquise, des actions de prévention seront préparées.

5e action :

Elle porte sur l'exposition des travailleurs aux températures élevées liées au changement climatique. Un travail est en cours avec Santé publique France (SPF) sur la connaissance des risques. Une évolution du cadre réglementaire est envisagée. L'adaptation des équipements de protection individuelle face aux chaleurs élevées est nécessaire, un travail de normalisation est à creuser.

6e action :

Elle porte sur l'accompagnement des victimes des accidents du travail graves et mortels. Il faut un meilleur outillage de l'inspection du travail pour assurer l'accompagnement ; il faut améliorer l'information des victimes et de leur famille.

Maxime Pradier conclut en indiquant que les réflexions sur le plan santé au travail numéro 5 vont débiter l'année prochaine, en 2025.

CFDT

Les plans nationaux et régionaux manquent de moyens, notamment pour les élus du personnel concernant le remboursement des trajets et des temps de travail.

L'absence de signature de la COG met les institutions de prévention en difficulté. Il faut débloquer la situation pour attribuer les budgets prévus à l'INRS et aux CARSAT.

Sur ce dernier point, Maxime Pradier répond que la ministre a évoqué le sujet en CNOCT et souhaite un aboutissement des discussions entre la direction de la sécurité sociale et la gouvernance AT/MP, toujours en cours.

CARSAT Alsace-Moselle

Les malaises relèvent plus d'un problème de santé publique qu'un problème de santé au travail. La France reconnaît les malaises comme accidents du travail contrairement à d'autres pays européens.

La CARSAT intervient dans les lycées professionnels et les écoles d'ingénieurs depuis 30 ans en Alsace-Moselle. Elle intervient également à l'occasion des World skills, car il y a des blessés dans les projets qui sont présentés. Il y a des outils que les professeurs ne connaissent pas comme Tutoprev.

La CARSAT travaille avec les académies et finance des projets.

MEDEF

L'OPPBTP assure un accompagnement pour les jeunes et les professeurs en CFA, en écoles d'enseignement supérieur et en établissements privés. L'OPPBTP n'intervient pas dans les lycées techniques et professionnels de l'Education Nationale où des freins existent.

UIMM

Les malaises constituent-ils un risque professionnel ? Pour l'UIMM, il s'agit d'un risque en matière de santé publique et non d'un risque professionnel.

ARACT

Un travail est réalisé depuis plusieurs années avec l'OPPBTP, Adecco et Vinci à Reims sur les intérimaires dans le BTP. La présentation de ce travail sera effectuée en septembre à Paris.

CFDT

Les malaises au travail ont un lien avec le travail, notamment dans le cadre du réchauffement climatique et du vieillissement des travailleurs. Il faut trouver des moyens d'adapter le travail. Il faut également réfléchir à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles sur la question des malaises.

Maxime PRADIER

Il a bien noté les interventions de l'OPPBTP et indique la nécessaire prise de contact avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

La DGT est en attente des retours d'expérience sur les interventions dans les lycées.

Concernant les malaises mortels, le ministère de la santé anime un groupe de travail. Il faut faire profiter les travailleurs des dispositifs de prévention en santé publique. Il faut intégrer les facteurs de travail. L'amélioration des connaissances sur les malaises est importante.

CARSAT

Sur 14 accidents du travail mortel récents, 9 sont des malaises sans lien détecté avec le travail. Il faut noter qu'il est difficile de trouver un rendez-vous avec un cardiologue. Dans le secteur des transports 50% les accidents mortels sont des malaises. Dans le secteur de l'intérim, ce taux monte à 59%.

FRSEA

À Courcelles-Chaussy, il existe une semaine de la prévention avec 10 ateliers réunissant la MSA, la CPHCT et la DREETS. Il y a des simulations d'accidents du travail avec des cascadeurs.

MSA

La MSA réalise des interventions dans l'enseignement agricole dans le cadre d'une convention régionale.

GEST

Les SPSTI effectuent des interventions en lycées professionnels. La difficulté résulte de l'absence de lien possible avec les médecins scolaires (comme par ex. sur les allergies pour les métiers de la boulangerie).

Le GEST salue le travail de concertation, qui a permis les échanges, sur la politique d'agrément des SPST. Une ouverture existe pour les SPSTA. Le GEST note l'existence de difficultés pour le SPST des hôpitaux universitaires de Strasbourg et pour le service de pathologies professionnelles.

UIMM

Le problème majeur résulte du déficit de médecins du travail.

CGT

La CGT revient sur la question des moyens pour les représentants du personnel pour participer aux réunions du comité et des groupes de travail, avec la question de la prise en charge des frais de déplacement et du temps de travail.

Les malaises sont devenus un vrai problème dans les entreprises, pas toujours reliés au travail. Il n'existe pas de suivi de ces situations.

SPSTI BTP LORRAINE

Il y a un manque général de médecins et pas seulement de médecins du travail.

Présentation du guide interactif sur le télétravail (Action QVCT PRST 3 et 4)

<https://prst-grand-est.fr/documentation/teletravail/video-de-presentation-du-guide-interactif-sur-le-teletravail>

Dominique HEN présente le guide. Les travaux ont démarré à la fin de la crise COVID. Il s'agit d'améliorer la QVCT des télétravailleurs. Le groupe de travail a réuni des organisations patronales, des organisations syndicales, des SPST et la DREETS. Une vidéo a été réalisée pour présenter le guide, qui est interactif et autoporté, utilisable par des individus ou des groupes. L'outil peut évoluer.

Présentation du guide sur la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Cf. diaporama

Le docteur LEONARD, médecin inspecteur du travail présente le guide. Le groupe de travail du PRST compte 40 participants dont 12 services de prévention et de santé au travail interentreprises sur 18, mais aussi des organisations patronales, des organisations syndicales, l'AGEFIPH et CAP EMPLOI.

La CARSAT dispose d'un budget conséquent issu du FIPU pour l'aménagement de postes. Elle précise que certains dossiers ont été rejetés car ne respectant pas le cahier des charges.

La CFDT indique que les cellules doivent disposer de moyens dédiés, il faut un accompagnement personnalisé des salariés qui risquent la désinsertion professionnelle. Il faut que le médecin référent soit systématiquement informé des arrêts au-delà de 30 ou 40 jours. Le maître-mot c'est l'anticipation. Il y a une nécessité de coordination entre acteurs internes et externes.

GEST indique que tous les SPSTI du Grand Est ont une cellule PDP qui fonctionne. Des moyens sont dédiés. Les effectifs sont en hausse ces dernières années. Le problème, ce sont les ressources critiques des médecins du travail, la complexité se situe là.

La CGT demande comment faire pour les salariés des sous-traitants et les intérimaires. Il n'existe pas de suivi les concernant. Le Docteur LEONARD indique que la politique d'agrément du Grand Est prévoit que les médecins du travail des services autonomes doivent suivre les salariés des entreprises extérieures et les intérimaires. Dans le cadre du groupe du PRST sur l'intérim, un questionnaire a été adressé ; l'analyse des réponses est en cours.

Pour la CFDT, il faut intégrer la sécurité dans les contrats entre entreprises.

Le MEDEF se demande ce que l'on fait des salariés qui sont en arrêt longs liés à des RPS et qui ne veulent pas retourner dans l'entreprise.

L'ARACT se demande s'il y a un projet sur la PDP intégrant l'intelligence artificielle. L'AGEFIPH répond en mentionnant « Parcours et Synergie », qui est une modélisation des parcours de prévention de la désinsertion professionnelle. On se place du point de vue de l'utilisateur mais il faut des échanges directs avec les salariés. Il faut plusieurs visites. L'AGEFIPH finance 1.500 aménagements de poste dans la région, aménagements validés par le médecin du travail. L'identification des risques de désinsertion professionnelle a donné lieu à un travail avec l'ALSMT et l'INRS. 25 questions ont été identifiées. Après réflexion, deux questions prédictives ont été retenues. Cette étude a fait l'objet d'une publication dans la revue *Références en santé au travail*.

Présentation du Compte professionnel de prévention

Cf. diaporama

Madame de FINANCE de la CARSAT présente les dispositions encadrant le compte professionnel de prévention. Le dispositif est compliqué à mettre en œuvre. L'application des seuils est complexe. Il y a toujours des échanges entre la DGT et la DRP sur ce sujet. On ne connaît pas le nombre de salariés ayant ouvert un compte

La CFDT demande la réintégration du risque chimique dans les facteurs de risque pris en compte pour le compte de professionnels de prévention.

Groupe de travail sur les accidents du travail graves et mortels

Jean Luc RUÉ indique que dans le cadre du PRST 3, une action a été engagée sur les ouvriers forestiers. Il convient d'élargir les travaux à d'autres secteurs. Quelles peuvent être les actions de prévention et de communication ? Il faut connaître les risques par secteur. Un gros travail d'analyse dans le BTP a été effectué par l'OPPBTP.

La CARSAT indique qu'il existe un outil d'analyse des accidents du travail mortel commun aux caisses d'Alsace-Moselle, du Nord-Est et de Bourgogne Franche-Comté. Il est mis à disposition sur le site internet de la Carsat. Il existe aussi les comités techniques régionaux (CTR), qui sont un lieu où l'on présente les accidents du travail significatifs et où des recommandations sont formulées. Les partenaires sociaux participent à ces comités. Il existe enfin des flashs accidents du travail sur les sites internet.

La FRSEA mentionne le fait qu'il existe également des CTR en agriculture et en forêt, mais ils ne fonctionnent plus.

Anita KRETZ mentionne qu'elle est vice-présidente du Comité technique national et qu'elle est présente également en comité technique régional. Elle indique qu'il serait intéressant de valoriser ce qui est fait dans ces instances.

Webinaire sur le document unique d'évaluation des risques professionnels

Thomas Kapp présente le projet d'organisation d'un webinaire sur le DUERP au mois de septembre. Ce webinaire permettrait d'aborder des points d'actualité :

- L'intégration des risques genrés
- La nécessité de prise en compte de la chaleur et du changement climatique
- Les RPS dans la mesure où une analyse de la Dares de mars 2024 démontre qu'ils ne sont pas suffisamment pris en compte
- L'obligation de transmission des documents uniques mises à jour aux SPSTI.

Des informations complémentaires seront adressées à l'ensemble des membres du CROCT sur ce webinaire.

Risque routier professionnel

Une série d'épisodes vidéo est en cours de réalisation sur le risque routier professionnel. Ces épisodes seront diffusés via le site internet du PRST.

Réunion des membres des groupes de travail du PRST

Une réunion des membres du groupe du PRST aura lieu le **18 septembre** à l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson. Les membres du CROCT sont invités à y participer.

Thomas Kapp conclut la réunion et remercie l'ensemble des participants.